

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

N° CM04052026-09
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 27

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Charly CHAUVET

Procuration à

M. K. SERIN

Absents :

M. Ludovic SIMONNEAU, M. C. BLANDIN

Secrétaire : Yannis DURAND

OBJET : PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL – OCTROI D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR O'BRYAN VERHEYDE – L'ENCRE DE LA CHIMERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention de Monsieur O'Bryan VERHEYDE – L'ENCRE DE LA CHIMERE, au titre du programme de soutien aux travaux de vitrine et d'enseigne.

VU les travaux projetés et étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

VU la délibération n°CM13102025-03 du 13 octobre 2025, indiquant que ces travaux pourraient bénéficier d'un soutien.

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
O'Bryan VERHEYDE L'ENCRE DE LA CHIMERE	28, Place de l'église	Centre historique	Travaux de vitrine et d'enseigne	438,96 € TTC	50 % sur maximum de 15 000,00 € HT ou TTC soit 219,48 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- DECIDE d'octroyer une subvention de 219,48 € à Monsieur O'Bryan VERHEYDE, au titre du programme de mise en valeur du patrimoine architectural, pour des travaux de vitrine et d'enseigne.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Yannis DURAND
Secrétaire de séance

